



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 juin 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 juin 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 21 mai 2014
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Réaménagement du centre administratif - État du dossier
 - 4.2.2 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) - État du dossier
 - 4.2.3 Gestion des plateaux - État du dossier
 - 4.2.4 Nettoyeur - État du dossier
 - 4.2.5 Campagne d'échantillonnage - Modification de la résolution CM2014-03-135
 - 4.2.6 Travaux d'aménagement du ruisseau Pratt – Appel d'offres
 - 4.2.7 Directeur général – Fin de probation

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.3 Suivi budgétaire - Transferts
- 5.4 Table de concertation culturelle – Contribution annuelle
- 5.5 Autorisations à dépenser
 - 5.5.1 Fête régionale de la famille
 - 5.5.2 Souper des fêtes
- 5.6 Suivi de dossier – Travaux d'aménagement du ruisseau Pratt - Honoraires professionnels de l'avocat
- 5.7 Loisirs culturels – Services d'animation estivale – Entente de développement culturel
- 5.8 Indicateurs de gestion 2013 – Ressources humaines
- 5.9 Salle du conseil – Mobilier
- 5.10 Vêtements à l'effigie de la MRC de Coaticook
- 5.11 Politique des conditions de travail des employés de la MRC 2014-2018 – Confirmation des classes d'emploi et échelons

6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Avis de conformité
 - 6.1.1 Ville de Waterville
 - 6.1.1.1 Règlement n° 552 amendant le règlement de plan d'urbanisme n° 2008-471 de la Ville de Waterville
 - 6.1.1.2 Règlement n° 553 amendant le règlement de zonage n° 2008-472 de la Ville de Waterville
 - 6.1.2 Municipalité de Dixville – Règlement n° 165-14 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 6.1.3 Ville de Coaticook – Règlement no 6-1-43 (2014) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant certaines dispositions sur le stationnement, les allées d'accès et les entrées charretières»
 - 6.1.4 Usage autre qu'agricole – Centre de services partagés du Québec – Mont Hereford
- 6.2 Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
 - 6.2.1 Adoption
 - 6.2.2 Constitution d'une commission PGMR
- 6.3 Lave-bacs mobile – Bacs Éco solution

7.0 AVIS DE MOTION

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement relatif à une portion du Ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Règlement relatif à la prévention incendie

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Soirée des fêtes – Date et lieu
- 9.2 Lac-à-l'épaule – Date, sujets, etc.
- 9.3 Gestion contractuelle – Entretien ménager du centre administratif
- 9.4 Fonds d'urgence pour le patrimoine religieux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.5 Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes – Versements finaux 2014
 - 9.5.1 Expérience photographique du patrimoine
 - 9.5.2 Happening de rue
- 9.6 CSRS – Consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles
- 9.7 Fermeture du centre administratif – 30 juin au 3 juillet 2014

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 16 juin 2014
- 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité incendie du 4 juin 2014
- 10.3 Compte-rendu du Comité de gestion de l'eau du 9 juin 2014

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 16 juin 2014
 - 11.1.1 MRC de La Nouvelle-Beauce – Nouvel échéancier pour le dépôt des rôles d'évaluation foncière modernisés
- 11.2 Comité de gestion de l'eau du 9 juin 2014
 - 11.2.1 Demande de partenariat du COGESAF pour la suite du projet de convergence

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Rappels
 - 13.4.1.1 Tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille
 - 13.4.1.2 Ressourcerie des frontières – 19 juin 2014
 - 13.4.2 Bulletin Contact – FQM – Juin 2014
 - 13.4.3 FIER-Soutien – Part du milieu

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h40 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2014-06-191

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX



CM2014-06-192

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 21 MAI 2014

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 21 mai 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 21 mai 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF - ÉTAT DU DOSSIER

Les Constructions Guy Sébas Inc. devraient terminer les travaux comme prévu, et ce au début du mois de juillet. La chaudière fut retirée, la brique devrait être posée la semaine prochaine et les planchers du 3^e étage sablés et vernis la semaine du 30 juin. Quelques extras ont été rencontrés, toutefois le budget tient toujours la route.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)- ÉTAT DU DOSSIER

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. L'auscultation de la chaussée est terminée et l'inspection de 301 des ponceaux sur les routes prioritaires est déjà réalisée. 14 % de ceux-ci sont très dégradés.

4.2.3 GESTION DES PLATEAUX – ÉTAT DU DOSSIER

Les échanges se poursuivent. L'accord de principe fut accepté de part et d'autre. L'entente finale est maintenant examinée par les conseillers juridiques de la CSHC, elle devrait être signée au mois d'août.

4.2.4 NETTOYEUR - ÉTAT DU DOSSIER

Suite à l'avis de régulariser le loyer en retard transmis au locataire, de nombreux paiements ont été effectués, pour plus de 9 000 \$. Le solde dû est maintenant de moins de 1 000 \$. La date butoir pour régulariser sa situation est le 30 juin. Le conseil souhaite que dorénavant, ce dossier soit suivi de plus près.

CM2014-06-193

4.2.5 CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2014-03-135

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2014-03-135, le conseil de la MRC de Coaticook a autorisé de procéder à une campagne d'échantillonnage pour le Lac Lyster en 2014, selon la même fréquence qu'en 2013 ;

ATTENDU qu'il est souhaitable de modifier cette résolution afin d'inclure l'échantillonnage du Lac Wallace également ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

< de modifier la teneur de la résolution CM2014-03-135 et dorénavant elle se lira comme suit :

«**ATTENDU** que l'analyse des résultats de la campagne d'échantillonnage 2013 réalisé pour les tributaires des lacs Lyster, Wallace, Lyndsay et Lippé de même que les affluents de la rivière Niger, entre mai et septembre derniers est complétée ;

ATTENDU que le rapport est déposé au conseil de la MRC par le directeur général qui en fait un bref résumé ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 18 mars 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- < de procéder à une campagne d'échantillonnage pour le Lac Lyster et le Lac Wallace en 2014, selon la même fréquence qu'en 2013 ;
- < de demander au Groupe SMⁱ laboratoire d'analyses microbiologiques et chimiques un prix pour lesdits échantillons ;
- < de payer à même les sommes disponibles pour le Fonds de cours d'eau 2014 la moitié des coûts d'analyse et de facturer à l'Association des propriétaires du lac Lyster (Baldwin) et à la municipalité de Saint-Herménégilde (pour le lac Wallace) le solde des coûts desdites analyses, selon leur part respective ;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, Recouvrements municipalités*» aux dépenses de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Fonds des cours d'eau*» et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < d'affecter et d'engager le crédit nécessaire au paiement des analyses dans la catégorie de fonctions dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Fonds des cours d'eau*»;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense sur réception des factures à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-194

**4.2.6 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT –
APPEL D'OFFRES**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), la MRC de Coaticook a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a constaté la présence d'obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens le long de la portion urbaine du ruisseau Pratt et qu'elle a informé la MRC, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et les outils réglementaires et de gestion dont la MRC dispose ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook, de concert avec la Ville de Coaticook a entamé une démarche d'aménagement de cours d'eau en vertu de l'article 105 de la Loi, pour la section du ruisseau Pratt s'étendant du pont de la rue Baldwin à l'embouchure de la rivière Coaticook, conformément à la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Coaticook* ;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, une étude d'avant-projet a été réalisée par la firme d'ingénieur Roche dans laquelle des travaux d'aménagement de cours d'eau ont été identifiés et priorisés en fonction du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 14-01-32297, la Ville de Coaticook demande à la MRC d'exécuter les travaux d'aménagement de priorité 1 aux termes de l'étude d'avant-projet réalisée par la firme d'ingénieur Roche, compte tenu du risque d'effondrement ou de dégradation des ouvrages pouvant mettre en péril le libre écoulement de l'eau ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a adopté un règlement d'emprunt à cet effet et que celui-ci n'a pas obtenu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2014-02-54, a amorcé le processus d'appel d'offres selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU qu'aux termes du processus d'appel d'offres public, 3 offres furent analysées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'ouverture des soumissions et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le prix du plus bas soumissionnaire conforme dépasse largement les estimés budgétaires de l'ingénieur de ROCHE ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de surseoir à l'adjudication du contrat pour les travaux de reconstruction d'un mur de palplanche aux abords du Ruisseau Pratt à Coaticook, du moins pour l'instant afin de permettre une analyse de la situation et prendre la meilleure décision.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-195

4.2.7 DIRECTEUR GÉNÉRAL – FIN DE PROBATION

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-12-436 le conseil de la MRC de Coaticook a entériné l'engagement de Monsieur Dominick Faucher à la double fonction de secrétaire-trésorier et directeur général à la MRC, et ce, à compter du 6 janvier 2014 ;

ATTENDU que cet engagement était soumis à une probation d'un an avec évaluation après une période de 6 mois et aux termes de l'année de probation ;

ATTENDU que selon l'atteinte des objectifs fixés, une hausse salariale déjà fixée dans ladite résolution était accordée ou non au directeur général ;

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à l'évaluation de Monsieur Faucher ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de déléguer aux membres du Comité administratif de procéder à l'évaluation de Monsieur Faucher à titre de directeur général et secrétaire-trésorier afin de statuer sur l'atteinte des objectifs par celui-ci et lui accorder une hausse salariale aux termes d'une période de 6 mois de probation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 504 544,50 \$ payés au 18 juin 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 44 558,91 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

CM2014-06-196



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 44 558,91 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVI BUDGÉTAIRE - TRANSFERTS

Rien à signaler.

CM2014-06-197

5.4 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE - CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU que la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook demande à la MRC de Coaticook de reconduire la somme de 3 000 \$ allouée annuellement à leur organisme ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le conseil de la MRC prend en compte le rapport financier de l'organisme pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de contribuer financièrement pour une somme de 3 000 \$ aux activités de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook tel que présenté ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, telle que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

5.5 AUTORISATIONS À DÉPENSER

5.5.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que l'organisation de la Fête régionale de la famille engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

ATTENDU que le budget est suffisant pour couvrir les dépenses liées à l'événement ;

CM2014-06-198



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'événement se tiendra le dimanche, 7 décembre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- < d'engager le crédit pour l'animation, les jeux gonflables, les cadeaux, les bricolages, l'alimentation, etc., dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Services professionnels - Fête*» et «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Fournitures - Fête*», selon le budget et les surplus accumulés et réservés à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-199

5.5.2 SOUPER DES FÊTES

ATTENDU que le souper des fêtes engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- < d'engager le crédit pour l'animation, les centres de table, le traiteur, le vin et les cadeaux, dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale – autres dépenses, Souper des fêtes*», selon les revenus de l'événement ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-200

5.6 SUIVI DE DOSSIER – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU PRATT - HONORAIRES PROFESSIONNELS DE L'AVOCAT

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-08-252, un mandat fut confié à Me Sylvain Provencher, avocat de formuler une réponse aux demandes formulées par Environnement XM Coop suite à l'adjudication du mandat de services professionnels dans le cadre des travaux d'aménagement du ruisseau Pratt dans sa partie urbaine ;

ATTENDU qu'Environnement XM Coop a formulé de nouvelles demandes et que l'avocat a apporté un suivi au dossier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les honoraires professionnels de Me Sylvain Provencher, avocat chez Heenan Blaikie au montant de 480 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 497,81 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Services juridiques» à cet effet ;
- < d'approprier à même les surplus accumulés dans ladite catégorie de fonctions le montant requis afin d'acquitter ledit paiement ;
- < de procéder aux transferts budgétaires requis ;
- < d'autoriser le paiement de la dépense, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-201

5.7 LOISIRS CULTURELS – SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

ATTENDU que cette entente est assortie d'une enveloppe budgétaire ;

ATTENDU que l'une des initiatives retenues est des ateliers culturels pour les jeunes dans les services d'animation estivales ;

ATTENDU que les jeunes inscrits dans les services d'animations estivales participeront à des ateliers culturels au cours de l'été ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que pour 2014, la thématique est «Autour du monde» ;

ATTENDU que de nombreuses activités leur seront offertes pour 2014, dont des murales, divers ateliers (conte, danse, fabrication de masques, théâtre), etc. ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les activités proposées pour les ateliers culturels pour les jeunes dans les services d'animation estivale pour un coût maximal de 6 693 \$ conformément à l'entente de développement culturel ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 6 693 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Services professionnels*» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires des artistes, sur réception des factures à cet effet, dans la limite des crédits alloués.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-202

5.8 INDICATEURS DE GESTION 2013 – RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que tout organisme municipal doit, avant le 30 juin de l'exercice financier suivant celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion établis par le MAMOT, transmettre à ce dernier un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier visé ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le document, qui doit être transmis au MAMOT, doit être déposé au préalable, lors d'une séance ordinaire du conseil ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le document contenant les indicateurs de gestion – Ressources humaines pour l'année 2013 pour la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter les indicateurs de gestion – Ressources humaines pour l'année 2013 pour la MRC de Coaticook tels que présentés ;
- < de requérir de la trésorerie, la transmission desdits indicateurs au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-203

5.9 SALLE DU CONSEIL – MOBILIER

ATTENDU que la salle du conseil, suite aux travaux de rénovation sera située au dernier étage du centre administratif ;

ATTENDU que la salle servant actuellement pour les rencontres du conseil, demeurera une salle pouvant accueillir les réunions pour une quinzaine de personnes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun que la nouvelle salle du conseil puisse loger de 15 à 25 personnes ;

ATTENDU que la greffière informe le conseil des soumissions faites par Mobilier Direct et Bureautique N. Maltais Inc. pour le mobilier de bureau ;

ATTENDU que la greffière informe également le conseil des soumissions faites par Mobilier Direct, Bureautique N. Maltais Inc. et la Papeterie Coaticook pour les fauteuils de cette salle ;

ATTENDU que cette dépense fut prévue lors des prévisions budgétaires 2014 et constitue une immobilisation aux termes de la politique à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- < d'accorder le contrat pour les 26 fauteuils de la nouvelle salle du conseil à la Papeterie Coaticook, sur la base de sa proposition pour un montant de 5 882 \$ avant toutes taxes, livraison et installation incluse ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 6 100,26 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement-Immobilisations, Équipement de bureau» ;
- < d'accorder le contrat pour les 13 tables autoportantes rabattables de la nouvelle salle du conseil à Bureautique N. Maltais Inc., sur la base de sa proposition pour un montant de 6 083 \$ avant toutes taxes, livraison et installation incluse ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 6 308,72 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement-Immobilisations, Équipement de bureau» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, selon les termes des soumissions acceptées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-204

5.10 VÊTEMENTS À L'EFFIGIE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que les employés de la MRC ont manifesté le souhait d'avoir un vêtement à l'effigie de la MRC pour s'identifier lors de certaines sorties ou rencontres sociales ;

ATTENDU que des prix ont été demandés auprès de Distributions Michel Fillion Inc., Groupe Graph X Design Inc. et Impressions GB pour des manteaux de type «soft shell» et des chandails de type «torque» ;

ATTENDU que le fonds social des employés sera mis à profit à raison de 10 \$ par employé désirant obtenir l'un ou l'autre des vêtements ;

ATTENDU que les vêtements constituent une forme d'identification et contribuent au sentiment de fierté de représenter la MRC ;

ATTENDU que la direction générale suggère que la MRC contribue également pour 50 % du solde du prix pour un item par employé désirant obtenir l'un ou l'autre des vêtements ;

ATTENDU que certains élus souhaitent également acheter l'un ou l'autre des items et bénéficier de l'achat groupé ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville

APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'accorder le contrat à Impressions GB pour la fourniture de vêtement à l'effigie de la MRC, soient des manteaux de type «soft shell» à un coût net unitaire de 39,33 \$ et des chandails de type «torque» à un coût net unitaire de 55,92 \$, sur la base de sa proposition ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 1 578,77 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, BND Opérations courantes*», la portion réellement assumée par la MRC étant d'un montant de 493,59 \$;
- < de requérir de la trésorerie le recouvrement d'un montant de 190 \$ du Fonds social des employés de la MRC ;
- < de requérir de la trésorerie la facturation aux employés ayant manifesté le désir d'acquérir lesdits vêtements, pour un montant de 671,87 \$;
- < de requérir de la trésorerie la facturation à Carrefour loisirs pour un montant de 47,63 \$;
- < de requérir de la trésorerie la facturation à Monsieur Jacques Boulerice pour un montant de 58 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- < de requérir de la trésorerie la facturation aux élus ayant manifesté également le désir d'acquérir lesdits vêtements, pour un montant de 121,35 \$;
- < de requérir de la trésorerie la facturation à Frédérick Pelletier, pour un montant de 39,33 \$;
- < d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires ainsi générés dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Recouvrements autres*» aux dépenses de la catégorie de fonctions «*Aménagement, BND Opérations courantes*» et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- < de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-205

5.11 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA MRC 2014-2018 – CONFIRMATION DES CLASSES D'EMPLOI ET ÉCHELONS

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC 2014-2018, aux termes de la résolution CM2013-09-326 et que celle-ci est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

ATTENDU que la classe et l'échelle de chacun des employés sont définies en fonction de cette politique ;

ATTENDU que certains employés ont changé de classe et/ou d'échelon avec l'entrée en vigueur de la politique ou depuis leur embauche ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun de confirmer les classes d'emplois et échelons de chacun des employés ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau confirmant les classes d'emplois et échelons de chacun des employés à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter le tableau confirmant les classes d'emplois et échelons de chacun des employés de la MRC eu égard à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC 2014-2018, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

6.1.1 VILLE DE WATERVILLE



CM2014-06-206

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.1.1 RÈGLEMENT N° 552 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME N° 2008-471 DE LA VILLE DE WATERVILLE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 552 amendant le règlement de plan d'urbanisme n° 2008-471 de la Ville de Waterville afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation et certaines aires d'affectation sur le territoire de la Ville de Waterville*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à ajuster les limites d'affectations en lien avec le changement à la limite de la zone agricole permanente, suite à l'exclusion accordée par la CPTAQ (aux termes de la décision 370286) et d'ajouter une affectation récréative et ce afin d'assurer la concordance au règlement 6-23.28 de la MRC ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste à l'effet que l'article 2 (périmètre secondaire – Secteur Huntingville) du règlement n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

ATTENDU que les limites du périmètre secondaire du secteur Huntingville ont une incidence directe sur le découpage du règlement de zonage qui sera fait en lien avec le plan d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation de l'aménagiste d'émettre un avis de non-conformité à l'égard du règlement tel que soumis ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- < d'émettre un avis de non-conformité à l'égard «*Règlement n° 552 amendant le règlement de plan d'urbanisme n° 2008-471 de la Ville de Waterville afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation et certaines aires d'affectation sur le territoire de la Ville de Waterville*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de non-conformité signé en date du 18 juin 2014, quant audit règlement ;
- < d'inviter la Ville de Waterville à adopter un règlement de remplacement à l'égard du «*Règlement n° 552 amendant le règlement de plan d'urbanisme n° 2008-471 de la Ville de Waterville afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation et certaines aires d'affectation sur le territoire de la Ville de Waterville*» afin de se conformer aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et d'assurer la concordance de leurs outils d'urbanisme au règlement 6-23.28 de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-207

6.1.1.2 RÈGLEMENT N° 553 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2008-472 DE LA VILLE DE WATERVILLE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 553 amendant le règlement de zonage n° 2008-472 de la Ville de Waterville*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à ajuster les limites des zones en lien avec le changement à la limite de la zone agricole permanente, suite à l'exclusion accordée par la CPTAQ (aux termes de la décision 370286) et d'agrandir la zone récréative REC-3 et ce afin d'assurer la concordance au règlement 6-23.28 de la MRC ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste à l'effet que l'article 2 (périmètre secondaire – Secteur Huntingville et agrandissement de la zone récréative REC-3) du règlement n'est pas conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les limites du périmètre secondaire du secteur Huntingville ont une incidence directe sur le découpage du règlement de zonage qui sera fait en lien avec le plan d'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation de l'aménagiste d'émettre un avis de non-conformité à l'égard du règlement tel que soumis ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- < d'émettre un avis de non-conformité à l'égard «*Règlement n° 553 amendant le règlement de zonage n° 2008-472 de la Ville de Waterville*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de non-conformité signé en date du 18 juin 2014, quant audit règlement ;

- < d'inviter la Ville de Waterville à adopter un règlement de remplacement à l'égard du «*Règlement n° 553 amendant le règlement de zonage n° 2008-472 de la Ville de Waterville*» afin de se conformer aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et d'assurer la concordance de leurs outils d'urbanisme au règlement 6-23.28 de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-06-208

**6.1.2 MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE – RÈGLEMENT N° 165-14
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES
TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Municipalité de Dixville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 165-14 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à permettre la réalisation de certains travaux municipaux par des promoteurs tout en permettant à la municipalité de veiller à ce que ces travaux soient exécutés conformément à la réglementation municipale et aux règles de l'art ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard «*Règlement n° 165-14 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*» de la municipalité de Dixville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 18 juin 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-209

6.1.3 VILLE DE COATICOOK – RÈGLEMENT N° 6-1-43 (2014) INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT CERTAINES DISPOSITIONS SUR LE STATIONNEMENT, LES ALLÉES D'ACCÈS ET LES ENTRÉES CHARRETIÈRES»

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 6-1-43 (2014) modifiant le règlement sur le règlement de zonage concernant certaines dispositions sur le stationnement, les allées d'accès et les entrées charretières*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à modifier les dispositions sur les stationnements et d'établir diverses normes à leur égard ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du directeur général et urbaniste à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard «*Règlement n° 6-1-43 (2014) modifiant le règlement sur le règlement de zonage concernant certaines dispositions sur le stationnement, les allées d'accès et les entrées charretières*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 18 juin 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-210

6.1.4 USAGE AUTRE QU'AGRICOLE – CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC – MONT HEREFORD

ATTENDU que le Centre de services partagés du Québec projette d'acquérir un droit d'accès par servitude sur le chemin Centennial pour accéder à son site de télécommunication situé au sommet du Mont Hereford ;

ATTENDU qu'une partie de ce chemin est situé en zone agricole permanente ;

ATTENDU que l'usage demandé est une utilisation à d'autres fins que l'agriculture ;

ATTENDU qu'il ne s'agit pas d'un nouveau chemin, mais de régulariser une situation existante auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU que la demande fut présentée et appuyée par le Comité consultatif agricole de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'avis de l'aménagiste à l'effet que la présente demande est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de non-contrevenance à l'égard de la demande adressée par le Centre de services partagés du Québec pour son projet de droit d'accès par servitude sur le chemin Centennial afin d'accéder à son site de télécommunication situé au sommet du Mont Hereford.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

6.2 PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

CM2014-06-211

6.2.1 ADOPTION

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis 2003 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document à tous les cinq ans ;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement a publié les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles visant à établir le cadre lui permettant de juger de la conformité des PGMR au courant de l'été 2013 ;

ATTENDU que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 19 février 2014 la résolution CM2014-02-67 amorçant le processus de révision de son PGMR ;

ATTENDU que dans les 12 mois qui suivent le début du processus, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- < de soumettre le projet de PGMR à deux consultations publiques dans un délai d'au plus 200 jours, mais d'au moins 45 jours suite à la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées ;
- < de transmettre le projet de plan à chacune des municipalités locales, afin que celui-ci puisse être consulté par la population.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-212

6.2.2 CONSTITUTION D'UNE COMMISSION PGMR

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis 2003 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a procédé ce jour, à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le projet de plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission ;

ATTENDU que la commission doit être constituée d'au plus 10 membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement ;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion des matières résiduelles :

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon

APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'émettre désigner les personnes suivantes à titre de membres de la commission pour les consultations publiques sur le PGMR, soient :

- Sonia Montminy de Caron et fils, à titre de représentante du milieu des affaires ;
- Julie Grenier du Service d'aide domestique de la région de Coaticook, à titre de représentante du milieu socio-communautaire ;
- Kathleen Viens du CSSS de la MRC de Coaticook, à titre de représentant du milieu syndical ;
- Antony Daigle du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, à titre de représentant des groupes de protection de l'environnement ;
- Richard Belleville maire d'East Hereford, à titre de l'élu responsable au sein du conseil de la MRC des dossiers de matières résiduelles ;
- Rock Simard conseiller de Stanstead-est, à titre de représentant des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

6.3 LAVE-BACS MOBILE – BACS ÉCO SOLUTION

Information est donnée à l'effet qu'un système de lave-bacs mobile est maintenant disponible. Il s'agit d'un nouveau système permettant de laver les bacs de recyclage, de déchets et de matières organiques. Le camion à cet effet suit le camion effectuant la collecte et procède au lavage afin d'éliminer les germes pouvant créer de mauvaises odeurs. L'information sera également présentée aux directeurs généraux afin que chacune des municipalités puisse prendre une décision quant au besoin du service dans leur localité.

7.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2014-06-213

8.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU LACHANCE TRAVERSANT LES LOTS 5 031 096 ET 1 803 770 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-027 (2014) «*Règlement relatif à une portion du Ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 21 mai 2014 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion du Ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur la propriété immatriculée 0010 18 2340 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'approuver et adopter le règlement 5-027 (2014) «Règlement relatif à une portion du Ruisseau Lachance traversant les lots 5 031 096 et 1 803 770 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-027 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-214

8.2 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), adoptée par le gouvernement du Québec le 14 juin 2000, définit le degré de responsabilité de chacun par rapport à l'incendie, du simple citoyen au gouvernement du Québec en passant par les générateurs de risques, les pompiers, les municipalités (locales et régionales) et les assureurs de dommages ;

ATTENDU que cette loi exige que les MRC soumettent au ministère de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités locales, conformément à la *Loi sur la Sécurité incendie*, ont procédé à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a délivré une attestation de conformité audit schéma le 7 février 2007 ;

ATTENDU que la deuxième génération du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est présentement en élaboration ;

ATTENDU qu'afin de rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, une réglementation régionale harmonisée fut établie dans le cadre du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ;

ATTENDU que suite à l'application de celle-ci, il y a lieu de la modifier dans le cadre de la révision dudit schéma ;

ATTENDU que le Comité technique, les directeurs généraux des municipalités ainsi que le Comité régional de sécurité incendie furent consultés ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet de réglementation régionale harmonisée en sécurité incendie de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- < d'adopter le projet de réglementation régionale harmonisée en sécurité incendie de la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- < de transmettre le projet de de réglementation régionale harmonisée à chacune des municipalités locales, afin que celui-ci puisse être adopté par les conseils locaux, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2014-06-215

9.1 SOIRÉE DES FÊTES – DATE ET LIEU

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer une date et un lieu pour la soirée des fêtes de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de tenir la Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook, le 28 novembre prochain à Stanstead-Est, à la salle de réception de Burrough's Falls.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-06-216

9.2 LAC-À-L'ÉPAULE – DATE, SUJETS, ETC.

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer une date et un lieu pour la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC (Lac-à-l'épaule) ;

ATTENDU que certains sujets devront être abordés pour discussion et réflexion ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de tenir la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC, le 29 septembre prochain à la MRC de Coaticook, dans la nouvelle salle du conseil.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-217

9.3 GESTION CONTRACTUELLE – ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU que le contrat avec Entretien Fabien Perron pour l'entretien ménager du centre administratif de la MRC se termine le 31 décembre 2014 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le 22 novembre 2010 une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que cette politique a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que suite à l'évaluation sommaire pour ce type de contrat et sur la base des coûts actuels, un contrat d'une durée de 5 ans, suivant les règles d'adjudication du Code municipal, la MRC pourrait procéder à un appel d'offres sur invitation, puisqu'inférieur à 100 000 \$ taxes incluses ;

ATTENDU que de procéder par un appel d'offres public avec des critères de pondération permettrait toutefois d'obtenir une certaine expérience et qualité d'exécution des travaux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour l'entretien ménager du centre administratif de la MRC, selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;
- < de nommer la greffière et secrétaire-trésorière adjointe responsable de l'octroi de contrat, pour cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;
- < d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat (15 points) ;
 - Ressources affectées à la réalisation du mandat (Composition de l'équipe et capacité de relève) (20 points) ;
 - Expérience pertinente du soumissionnaire dans des mandats similaires (20 points) ;
 - Chargé de projet (Expérience dans des mandats similaires) (25 points) ;
 - Intérêt pour le projet (15 points) ;
 - Qualité de l'offre de services (5 points).
- < de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection et de choisir les personnes qui y siégeront.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-218

9.4 FONDS D'URGENCE POUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

ATTENDU que la MRC a signé une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

ATTENDU que l'objectif du ministère est d'instrumenter la MRC pour l'aider à sensibiliser et à développer les compétences des milieux face à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine religieux et agricole, dont les éléments sont des composantes structurantes et identitaires fortes ;

ATTENDU que cette entente est assortie d'une enveloppe budgétaire ;

ATTENDU que l'une des initiatives retenue pour la sauvegarde du patrimoine religieux est la création d'un fonds d'urgence pour le patrimoine religieux de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les critères d'admissibilité et les balises de l'aide financière ont été fixés aux termes de la résolution CM2011-10-351 ;

ATTENDU qu'un appel de projets fut initié auprès des municipalités et responsables des églises et cimetières de la région ;

ATTENDU que les projets ont été analysés par le Comité sur le patrimoine religieux de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les demandes ont été analysées en tenant compte du montant disponible de 11 805 \$ pour 2014 ;

ATTENDU que les demandes jugées admissibles représentent un total de 16 161,67 \$;

ATTENDU que le conseil prend en compte les recommandations du comité et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter les projets suivants, suite à la réception d'un document confirmant l'accord du promoteur aux conditions stipulées et sa capacité à financer le solde du projet ainsi que son engagement à respecter les délais prévus, à défaut l'aide financière ne sera pas versée, soient :

Promoteur	Commentaire	Aide financière
Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur de Waterville	Refaire à neuf la clôture avant du cimetière McIntosh afin de rendre l'entrée du cimetière plus sécuritaire	1 160,96 \$
Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur de Waterville	Réparer le bras du Christ en croix et les bris occasionnés par la chute du bras sur les autres statues composant le Calvaire du cimetière catholique afin d'éviter une plus grande dégradation	252,00 \$
Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur de Sainte-Edwidge	Refaire le parvis de l'Église, dans le cadre du projet de restauration de l'Église	3 000,00 \$
Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur de Martinville	Restauration de la croix du cimetière et de son socle	1 995,56 \$
St-John's Anglican Church de Waterville	Remplacement du réservoir d'huile à chauffage	1 127,00 \$
Comité de gestion de l'Église de Compton	Réparation du toit du presbytère, puisque l'eau s'infiltrait dans le bâtiment	3 000,00 \$
Greenwood Cemetery Company	Remplacement des poteaux actuels de la barrière qui sont dangereux pour les usagers	424,25 \$
Fabrique Saints-Apôtres	Changement de l'éclairage du columbarium dans l'église Saint-Edmond	0,00 \$ ne correspond pas aux critères du fonds
St-John's Anglican Church de Waterville	Rénovation de l'entrée de l'église	845,23 \$
Total		11 805,00 \$

- < de requérir la préparation de protocole entre la MRC et les promoteurs afin de refléter les obligations des parties ;
- < d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

< de requérir de la trésorerie, le paiement des montants d'aide financière selon les termes des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

9.5 AIDE AUX INITIATIVES EN LOISIR CULTUREL DES JEUNES – VERSEMENTS FINAUX 2014

CM2014-06-219

9.5.1 EXPÉRIENCE PHOTOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE

ATTENDU que grâce à un programme de financement triennal du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, une somme de 2 200\$ est disponible annuellement, pour 2012-2013-2014, afin de soutenir les projets structurants de loisir culturel visant les jeunes âgés entre 12 et 25 ans, sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-10-351, le projet suivant fut retenu pour une aide financière, soit le Concours photo *l'Expérience photographique du patrimoine* organisé par la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes du protocole signé avec la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook, la MRC doit verser pour l'an 3 (2014) un montant de 700 \$ d'aide financière pour la réalisation de cette activité ;

ATTENDU que le solde de 210 \$ peut être versé, suivant l'obtention des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) et sur réception du bilan final accompagné des pièces justificatives ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un bilan et une reddition de compte sommaires et en fait siens comme si au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de verser le solde de l'aide financière de 210 \$ à la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook, tel que prévu pour l'an 3 au protocole liant les parties ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 210 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense, sous réserve de la réception des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du *Programme triennal d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes*.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-220

9.5.2 HAPPENING DE RUE

ATTENDU que grâce à un programme de financement triennal du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, une somme de 2 200\$ est disponible annuellement, pour 2012-2013-2014, afin de soutenir les projets structurants de loisir culturel visant les jeunes âgés entre 12 et 25 ans, sur le territoire de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-10-351, le projet suivant fut retenu pour une aide financière, soit l'Happening de rue (maintenant AdoFest) pris en charge par la Maison des jeunes de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes du protocole signé avec la Maison des jeunes de Coaticook, la MRC doit verser pour l'an 3 (2014) un montant de 1000 \$ d'aide financière pour la réalisation de cette activité ;

ATTENDU que le solde de 300 \$ peut être versé, suivant l'obtention des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) et sur réception du bilan final accompagné des pièces justificatives ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte un bilan et une reddition de compte sommaires et en fait siens comme si au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'accepter de verser de verser le solde de l'aide financière de 300 \$ à la Maison des Jeunes, tel que prévu pour l'an 3 au protocole liant les parties ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 300 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sous réserve de la réception des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du *Programme triennal d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes.*

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2014-06-221

9.6 CSRS – CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

ATTENDU que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU que le conseil des commissaires a procédé à l'adoption de ce projet de plan lors de sa séance du 20 mai 2014 ;

ATTENDU que celui-ci fut transmis à la MRC, par courriel le 11 juin 2014, soit 21 jours plus tard ;

ATTENDU que les commentaires étaient demandés avant le 16 juin 2014 ;

ATTENDU que cela constitue un délai de 3 jours francs ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un délai déraisonnable compte tenu du calendrier des séances du conseil ;

ATTENDU que ce n'est pas la première fois que le délai de consultation imposé par la CSRS est très court ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- < de prendre acte du projet de plan triennal 2014-2017 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke tel que soumis ;
- < de signifier à la CSRS la déception du conseil de la MRC quant au délai de 3 jours alloué et que dorénavant, le conseil souhaite que le délai accordé pour consultation permette une véritable période de consultation, selon les réalités du monde municipal.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

CM2014-06-222

9.7 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF – 30 JUIN AU 3 JUILLET 2014

ATTENDU que suite aux travaux de réaménagement et de rénovation du centre administratif, le plancher de la nouvelle salle du conseil de la MRC sera sablé et vernis ;

ATTENDU qu'un vernis à l'uréthane sera utilisé et que celui-ci est très odorant ;

ATTENDU que l'entrepreneur a indiqué qu'il est préférable que les employés soient absents du centre administratif pendant l'application et les jours qui suivent ;

ATTENDU que les employés peuvent travailler sur leur poste à partir de leur domicile ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de procéder à la fermeture du centre administratif du 30 juin au 3 juillet inclusivement afin de permettre à l'entrepreneur de sabler les planchers de la nouvelle salle du conseil et de procéder à l'application d'un vernis à l'uréthane.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 JUIN 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 16 juin 2014.

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 4 JUIN 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité incendie du 4 juin 2014.

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 9 JUIN 2014

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Gestion de l'eau du 9 juin 2014.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 JUIN 2014

11.1.1 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE – NOUVEL ÉCHÉANCIER POUR LE DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE MODERNISÉS

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à ce que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire retarde l'échéancier pour le dépôt des rôles d'évaluation modernisés du 15 septembre 2015, minimalement au 15 septembre 2018 ;

ATTENDU que le processus de réalisation des rôles d'évaluation est en cours de modernisation au Québec ;

ATTENDU que cette modernisation a, entre autres impacts, d'exiger plusieurs modifications majeures aux logiciels et outils informatiques ;

ATTENDU que 29 organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) travaillent actuellement avec les produits de l'entreprise PG Solutions ;

CM2014-06-223



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que 32 autres OMRÉ utilisent les produits de SMI ;

ATTENDU que PG Solutions vient d'acquérir SMI ;

ATTENDU que PG Solutions contrôle alors maintenant 95 % du marché des logiciels et outils informatiques nécessaires à la réalisation des rôles *d'évaluation au Québec* ;

ATTENDU que les rencontres, communications individuelles et collectives entre PG Solutions et les anciens clients de SM/ confirment que :

- les investissements faits par les OMRÉ à ce jour par le biais de SMI, ne seront probablement pas considérés dans le calcul des coûts de finalisation de l'adaptation des logiciels et outils informatiques pour qu'ils respectent la modernisation ;
- les OMRÉ devront à terme acquérir le logiciel modernisé de PG Solutions et assumer en tout ou en partie les coûts de finalisation de la modernisation et les coûts de passerelles informatiques ou autres outils pour rendre les deux (2) technologies compatibles ;
- les OMRÉ devront assumer en tout ou en partie les coûts relatifs à la compatibilité des logiciels et outils informatiques de PG Solutions avec Azimut au niveau de la matrice graphique ;
- les frais d'entretien et de support seront assumés selon les politiques de PG Solutions qui sont en général plus élevés que ceux de SMI ;

ATTENDU que la situation de quasi-monopole place dans l'embarras les OMRÉ qui n'ont pas de rapport de force ;

ATTENDU que la situation de quasi-monopole empêche les OMRÉ de véritablement comparer les scénarios proposés avec la concurrence dans un processus normal d'appel d'offres ;

ATTENDU que s'il n'y avait pas l'échéancier du 15 septembre 2015 pour déposer des rôles modernisés, les OMRÉ pourraient continuer avec leur processus de réalisation actuel avec les logiciels et outils de SMI, pendant la recherche d'une solution ;

ATTENDU que les OMRÉ anciennement clientes de SMI et présentes à la rencontre de concertation du 12 mai 2014 à Drummondville ont convenu d'adopter la présente résolution au cours du mois de mai 2014, dans le cadre d'une stratégie commune pour minimiser les coûts, pour les contribuables, provoqués par l'acquisition de SMI par PG Solutions ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 16 juin 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer la MRC la Nouvelle-Beauce dans ses démarches visant à ce que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire retarde l'échéancier pour le dépôt des rôles d'évaluation modernisés du 15 septembre 2015, minimalement au 15 septembre 2018 ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la FQM pour appui et qu'elle accepte d'intégrer la présente problématique à son plan d'action et qu'elle dégage des ressources techniques pour contribuer à la stratégie ;
- < de transmettre également une copie de la présente à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 9 JUIN 2014

11.2.1 DEMANDE DE PARTENARIAT DU COGESAF POUR LA SUITE DU PROJET DE CONVERGENCE

ATTENDU que le COGESAF a bénéficié d'une subvention du FDR de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie afin de réaliser le projet convergence consistant à rassembler l'ensemble des données de qualité de l'eau prise par les différents intervenants et de les intégrer dans une base de données ;

ATTENDU qu'environ 40 000 entrées de données ont été intégrées dans une base de données qui permet de faire différentes requêtes ;

CM2014-06-224



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ces données ont également été intégrées dans l'outil géomatique du site Internet du COGESAF ;

ATTENDU que ce projet a permis de mieux documenter la qualité de l'eau dans le cadre de la révision du plan directeur de l'eau et de faire des liens avec les données de qualité de l'eau à l'extérieur des limites administratives de la MRC ;

ATTENDU que la suite du projet consiste à continuer d'intégrer les données de qualité de l'eau d'année en année dans la base de données et de mettre à jour l'outil géomatique du COGESAF ;

ATTENDU que pour ce faire, le COGESAF doit octroyer un contrat à l'externe et souhaite obtenir la même contribution financière de toutes les MRC du bassin versant de la rivière Saint-François, soit 1 000\$;

ATTENDU que certaines MRC ont préféré faire une contribution en temps au projet en remplissant elles-mêmes le chiffrier Excel avec les données de qualité de leur territoire ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au procès-verbal du 9 juin 2014 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- < d'appuyer le COGESAF pour la suite du projet de convergence en contribuant en temps (l'équivalent de 20 heures) plutôt que financièrement audit projet et en remplissant nous-mêmes le chiffrier Excel avec les données de qualité de l'eau du territoire de la MRC de Coaticook ;
- < de transmettre copie de la présente résolution à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/44	100%	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation au 5 à 7 des entreprises ayant participé au défi 5/30, à la rencontre de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) de l'Estrie, au Souper au crabe de la Sûreté du Québec, à la conférence de presse de Forêt Hereford, à l'assemblée des MRC, à la rencontre d'évaluation du CLD par la direction régionale du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, etc.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers loisirs, indique que l'Assemblée générale annuelle de Carrefour loisirs de la MRC de Coaticook était le 17 avril dernier. La journée du 20 septembre mettra les élus à contribution selon le même principe que la journée de la Fondation Bon départ. De plus amples détails seront disponibles sous peu.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique que la démarche pour la reconnaissance ISO-Famille est commencée. Lors de la rencontre des intervenants pour de saines habitudes de vie et des collaborateurs de Québec en forme, Sylvie Bernier a souligné les bons coups de la MRC. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB), elle a participé à l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue au garage d'ActiBus.

Bernard Marion, responsable du dossier Prévention incendie, invite les membres du conseil à lire le compte-rendu de la rencontre du Comité du 4 juin dernier. Au niveau du Pacte rural, le Happening de la ruralité qui s'est déroulé le 28 mai fut couronné de succès.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique que de nouvelles inscriptions à la formation pour l'automne ont permis que les cours ne soient pas compromis.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson, responsable des dossiers Sécurité publique (services policiers) indique que des opérations Cellulaire au volant/Ceinture/Vitesse auront lieu au cours des prochains mois. Il rappelle la rencontre du Président de la FQM à Martinville.

Richard Belleville, responsable des dossiers de gestion des Matières résiduelles indique que les éco-conseillers ont commencé à sillonner le territoire.

Martin Saindon, responsable du dossier du Transport, indique qu'Acti-Bus souhaite toujours l'obtention du projet-pilote afin de clarifier la différence entre transport collectif et événementiel. Aucun transport collectif ne sera fait tant que la situation n'est pas régularisée avec les contraventions reçues. Il rencontrera le député Guy Hardy afin de discuter de la situation avec le CRDITED. L'abribus est maintenant fonctionnel.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels indique qu'il a participé à la 37^e Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture de l'Estrie, où la MRC de Coaticook a reçu une belle visibilité.

Bertrand Lamoureux, responsable du dossier Aménagement indique que la MRC a rencontré les différents ministères avec le projet de Schéma d'aménagement et de développement. Peu de commentaires ont été émis à ce stade-ci.

Johnny Pizar, responsable du dossier Cours d'eau invite les membres du conseil à lire le compte-rendu de la rencontre du Comité du 9 juin dernier. Il indique que lors de la dernière rencontre du COGESAF, le bilan 2013 et le plan d'action furent présentés. Il y a également eu les élections du Conseil d'administration.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil : l'accueil des nouveaux employés, le Crieur public du mois de juin et une capsule radio sur la gestion des matières résiduelles, l'organisation du tournoi de golf, l'envoi de la première déclaration et facturation pour les exploitants de carrières et sablières, la modification des règlements généraux de TACTIC, l'harmonisation des libellés pour les règlements applicables par la SQ, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, le Sécurijour, le Camp 911, la consultation en marge du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), 8 demandes au fonds de cours d'eau, la campagne d'échantillonnage, les travaux au ruisseau Pratt, divers projets de génie municipal, modifications réglementaires, préparation en vue de la rencontre avec la CPTAQ pour le suivi des demandes d'exclusion, Happening de la ruralité, soutien à divers projets locaux, journée de distribution d'arbres, 3 nouveaux permis d'abattage d'arbres, diverses demandes de financement, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.1 RAPPELS

13.4.1.1 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

La secrétaire rappelle aux élus que le Tournoi de golf de la MRC de Coaticook au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook se tiendra le 3 juillet prochain. Le départ est à 13h00.

13.4.1.2 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES – 19 JUIN 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le rappel de la Ressourcerie des Frontières pour la rencontre du 19 juin prochain au Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook.

13.4.2 BULLETIN CONTACT - FQM - JUIN 2014

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 10 juin 2014.

13.4.3 FIER-SOUTIEN – PART DU MILIEU

La secrétaire informe les élus que le CLD consultera les municipalités locales en septembre prochain sur le remboursement/réinvestissement du FIER-Soutien au Fonds de création d'emploi de la MRC de Coaticook. D'ici là les intérêts sont cumulés dans un dépôt à terme.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h36.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 18 juin 2014.

Responsable des archives